

Modalités d'inscription

et conditions de vente

S'inscrire à un stage

Avant toute inscription, il est demandé de :

- S'assurer que l'on possède bien le niveau requis.
- Vérifier que le financement est assuré par son entreprise, un organisme financeur et/ou par ses propres moyens.

Par téléphone

- En contactant nos conseillers formation :
 - Formations du catalogue général : 01 30 85 24 09 ou 01 30 85 24 90.
 - Formations du catalogue Diagnostics Immobiliers : 01 30 85 20 43 ou 01 30 85 21 04.

Par email

- En envoyant votre inscription à l'adresse suivante : formation@cebtp-solen.com sans oublier le titre de la formation et la session choisie.

Par courrier

- En nous retournant le bulletin d'inscription complété à :
CEBTP SOLEN - Division Formation - ZAC La Clef Saint Pierre - 12, avenue Gay Lussac - 78990 ELANCOURT.

Par fax

- Au 01 30 85 24 87.

Par internet

- en remplissant en ligne le bulletin disponible sur notre site : www.cebtp-solen.com - rubrique formation

Pour toute demande de formation intra, faites-nous part de votre projet en nous contactant par email : formation@cebtp-solen.com ou remplissez notre formulaire sur notre site internet : www.cebtp-solen.com - rubrique formation.

Prix

Stages inter-entreprises

- Les prix des stages sont ceux figurant sur le catalogue en vigueur. Les prix indiqués au catalogue s'entendent, sauf exception indiquée, en euro HT, par stagiaire pour la durée totale de la session.
- Ils comprennent les frais d'animation, la documentation remise à chaque participant et les frais de repas de midi, sauf contre indication.
- Sont exclus les frais de transport et d'hébergement du stagiaire.

Stages intra-entreprises

- Les stages intra entreprises ou spécifiques font l'objet d'un forfait négocié avec l'entreprise, en fonction de son cahier des charges, et sont soumis à nos conditions générales de vente. Les prix s'entendent hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur (actuellement 19,6%).

Convocation

- Une convocation précisant le lieu, l'horaire et les moyens d'accès vous sera adressée 10 jours avant la formation.

Facture - Convention

- Une facture qui tient lieu de convention de formation vous sera adressée à l'issue de la formation.
- Elle est adressée avec la fiche de présence au stage, soit à l'organisme gestionnaire des fonds de formation, soit à l'entreprise émettrice de la commande.
- Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par l'organisme gestionnaire des fonds de formation, l'entreprise s'engage à régler les factures émises par CEBTP SOLEN.

Tiers-payeur

- En cas de prise en charge par un organisme tiers-payeur (AGEFOS-PME, FAFIEC, OPCAREG, FONGECIF, OPCA Bâtiment, autres FAF) un accord de prise en charge écrit de votre tiers-payeur est obligatoire et doit nous parvenir par courrier avant le début de la formation.

Conditions de paiement

- Les règlements sont exigibles et payables par tout mode de paiement dont disposent les entreprises :
 - 10 jours avant le début de la formation pour les stages inter-entreprises,
 - selon des conditions contractuelles pour les stages intra-entreprises.

Report Annulation

Annulation du fait du CEBTP SOLEN

- Le CEBTP SOLEN se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

Désistement du fait du stagiaire

- Toute entreprise a la possibilité, jusqu'à la veille d'un stage, de remplacer un stagiaire défaillant par un autre.
- Pour une annulation intervenant dans les 10 jours précédant le début du stage, une participation de 30% du montant du stage sera retenue.
- Le stage est intégralement dû si l'annulation intervient une semaine avant le début du cycle. Il en est de même pour tout stage commencé.